



Le SNUipp-FSU 85

à
Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Vendée

copie à
Monsieur l'IEN en charge de l'ASH

La Roche sur Yon, le mercredi 23 avril 2014

Objet : frais de déplacements.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Lors de l'audience que vous nous avez accordée le 27 février 2014, nous vous avons fait part de nos fortes inquiétudes quant aux difficultés de remboursement des frais de déplacements des enseignants référents. À cette occasion, deux de ces personnels vous ont présenté un tableau récapitulant les dépassements d'enveloppes qui était constatés.

Suite à cela, anticipant des difficultés croissantes, les enseignants référents ont alerté Monsieur l'IEN ASH le 4 avril 2014, lors d'une réunion de coordination.

Lors du Comité Technique Spécial Départemental du 18 avril dernier, nous vous avons alertée sur l'épuisement des enveloppes de frais de déplacements dédiées à nos collègues enseignants référents. En effet, la majorité d'entre eux ne dispose plus de possibilité de remboursements pour les déplacements, pourtant incontournables, qu'ils doivent effectuer jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Nous vous confirmons par ce courrier notre demande que vous apportiez une réponse avant le début des congés de printemps. Il est en effet indispensable que nos collègues puissent informer leurs partenaires (familles, écoles, services de soins...) des modifications d'agenda que pourrait induire une impossibilité à se déplacer.

En l'état, nous vous informons que le SNUipp-FSU de Vendée appelle les enseignants référents à :

■ demander l'accord préalable de leur IEN pour chaque déplacement (article 5 de l'arrêté du 20/12/2013 pris pour l'application du décret n°2006-781 du 3/07/2006) ;

■ annuler tout déplacement non autorisé explicitement par l'IEN et qui n'entre pas dans le cadre de l'enveloppe budgétaire communiquée à chaque agent (jugement du Tribunal Administratif de Nantes en date du 19/07/2013).

.../...

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC de Vendée

Pôle associatif – 71 boulevard A. Briand - BP 01 - 85001 La Roche-sur-Yon Cedex

Tel : 02.51.62.03.14 - Fax : 02.51.05.56.80 - Courriel : snu85@snuipp.fr - Site : <http://85.snuipp.fr>

Nous souhaitons bien évidemment que cette situation trouve un épilogue favorable rapidement, sans quoi les conséquences sur la gestion des élèves en situation de handicap seront majeures.

Malheureusement, ces difficultés ne sont pas propres aux enseignants référents ; c'est le cas de tous les personnels itinérants (RASED, PEMF, CASNAV, CPC, IEN...). Nous vous demandons par conséquent d'interpeller Monsieur le Recteur pour que les budgets alloués aux frais de déplacement correspondent aux besoins réels des personnels œuvrant au quotidien pour le bon fonctionnement du service public d'éducation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le bureau départemental du SNUipp-FSU Vendée,
Jean-Jacques BOBIN, *Pierre CAMINADE*,



Co-secrétaires départementaux